

Sos Disparus - Sos Disparus - Sos Disparus - Sos Disparus - Sos Disparus – Sos Disparus

**Collectif
des
familles
de
disparu(e)s
en
Algérie**

المفقودون DISPARUS
وَالْمُنْفَقُودُونَ DISPARU
المفقودون DISPARU
الْمُنْفَقُودُونَ DISPARUS
المفقودون DISPARUS
الْمُنْفَقُودُونَ DISPARU

REVUE DE PRESSE

Avril 2019

Sommaire

El Watan, 01.04.2019, Le club des magistrats libres : Il exhorte le président Bouteflika à démissionner	03
Liberté, 01.04.2019, CRISE POLITIQUE EN ALGÉRIE, L'ONU appelle à répondre aux préoccupations du peuple	04
Huffpost maghreb, 01.04.2019, Ouverture des enquêtes sur la corruption et le transfert illicite des capitaux	05
Liberté, 01.04.2019, VENU COUVRIR LE MOUVEMENT DE CONTESTATION POPULAIRE, Un envoyé spécial de Reuters expulsé	06
El Watan, 01.04.2019, Les avocats font leurs propositions de sortie de cris.....	07
Huffpost maghreb, 02.04.2019, Bouchachi disqualifie Bouteflika et son Gouvernement et valorise la position de l'armée	08
Huffpost maghreb, 03.04.2019, Ksentini : "si Zeroual n'accepte pas l'appel, il faut promouvoir le nom de Bouchachi".....	09
El Watan, 05.04.2019, Réconciliation nationale, Hacene Ferhati. Membre de SOS Disparus et parent d'un disparu	10
Le quotidien d'Oran, 03.04.2019, Alger : La mobilisation étudiante ne faiblit pas	11
Le quotidien d'Oran, 08.04.2019, Il avait appelé à vitrioler les féministes : L'Algérien qui avait menacé des femmes arrêté à Londres	13
Le quotidien d'Oran, 09.04.2019, Affaire Salah Dabouz: L'interpellation qui accouche d'un scandale judiciaire	15
Le quotidien d'Oran, 09.04.2019, Militantes maltraitées au commissariat de police de Baraki: La sûreté de wilaya d'Alger dément	17
Le quotidien d'Oran, 14.04.2019, Présidentielle du 4 juillet : Des magistrats refusent de superviser les élections	18
Liberté, 17.04.2019, AFFAIRE DES FILLES "DÉSHABILLÉES" AU COMMISSARIAT DE BARAKI, Une plainte sera déposée contre les policiers.....	21
Le quotidien d'Oran, 18.04.2019, Ils demandent le départ du système : Les avocats protestent	23
Liberté, 18.04.2019, IL A ANIMÉ HIER UNE CONFÉRENCE-DÉBAT À BOUIRA, Bouchachi soutient la solution de l'ANP	25
Le quotidien d'Oran, 21.04.2019, Tizi Ouzou, Bouira: Imposantes marches pour le printemps berbère	27
Huffpost maghreb, 25.04.2019, Poursuite des hommes d'affaires : le Parquet d'Alger affirme n'avoir "reçu aucune instruction".....	28
Huffpost maghreb, 25.04.2019, Mokrane Ait Larbi : "Les arrestations doivent commencer par la présidence de la République".....	30
Liberté, 25.04.2019, MAÎTRE	

MUSTAPHA BOUCHACHI À L'UNIVERSITÉ DE TIZI OUZOU, "Il faut commencer par juger les véritables criminels".....31Tsa-Algérie, 27.04.2019,
À Alger, la police encercle des handicapés venus manifester pour leurs droits.....33Liberté, 27.04.2019,
AFFAIRES DE CORRUPTION EN COURS D'INSTRUCTION, Le parquet général d'Alger soutient agir en toute indépendance.....35
Tsa-Algérie, 27.04.2019,, Les débats politiques publics, la nouveauté des marches du vendredi.....37Liberté,
27.04.2019, DES MANIFESTANTS EMPÊCHÉS, D'AUTRES REFOULÉS, L'entrave à la liberté de circuler en...marche !.....39Huffpost maghreb, 28.04.2019, Le ministère de l'Intérieur interdit une conférence de Bouchachi à Oran.....41Le quotidien d'Oran, 29.04.2019, Collectif de la Société civile pour une transition démocratique et pacifique : La feuille de route de l'armée «est un processus mort-né».....42Le soir, 30.04.2019, Ils sortiront à nouveau aujourd'hui dans la rue, Les étudiants maintiennent la pression.....44Le quotidien d'Oran, 30.04.2019, Europe : Les droits de l'homme en mode algérien.....46
El watan, 30.04.2019, Grève nationale du SNAPAP : Les institutions publiques appelées à renforcer le hirak.....48El watan, 30.04.2019, Pétition : Collectif Liberté Dignité Citoyenneté.....50

ElWatan, 01.04.2019, Le club des magistrats libres : Il exhorte le président Bouteflika à démissionner,

Le Club des magistrats libres, organisation syndicale en voie de création, a appelé hier le président Abdelaziz Bouteflika à «démissionner pour ouvrir la voie à une nouvelle République qui garantisse la séparation des pouvoirs».

Dans une lettre, rendue publique hier, le Club des magistrats rappelle au «premier magistrat» du pays ses «promesses non tenues depuis 1999» et qui sont devenues des illusions vendues par les différents ministres qui se sont succédé à la tête de la chancellerie, depuis Ahmed Ouyahia jusqu'à Tayeb Louh. Aucun changement n'a eu lieu au niveau de l'institution judiciaire, transformée en appareil entre les mains du pouvoir exécutif.

«Devant la situation dans laquelle se trouve le pays et en tant que magistrats, nous avons constaté la paralysie des institutions stratégiques de l'Etat à même d'assurer la saine application des dispositions de la Constitution, nous vous exhortons à démissionner et à dissoudre ces institutions qui n'ont plus d'existence afin de mettre en place les premiers jalons d'une nouvelle République.» Le Club des magistrats n'en est pas à sa première sortie.

Durant cette fin de semaine, il a exhorté également les magistrats du Haut Conseil de la magistrature, de démissionner et de rejoindre le mouvement de protestation des juges, enclenché à la faveur des marches de protestation citoyennes pour le départ de Bouteflika et des changements de régime.

Il a également organisé de nombreux sit-in de magistrats dans plusieurs juridictions du pays, pour les mêmes revendications. Une situation inédite dans les annales de la justice, qui augure des changements.

SALIMA TLEMCANI

Liberté, 01.04.2019, CRISE POLITIQUE EN ALGÉRIE, L'ONU appelle à répondre aux préoccupations du peuple,



Le secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, a salué, hier, les efforts déployés pour une transition pacifique et démocratique en Algérie, où des manifestations ont été organisées depuis des semaines pour que le président Abdelaziz Bouteflika mette fin à son règne de 20 ans. S'exprimant lors d'un sommet de la Ligue arabe organisé à Tunis, Antonio Guterres a déclaré que toute mesure devrait être prise de manière à "répondre aux préoccupations du peuple algérien dans les meilleurs délais", a rapporté l'agence Reuters. C'est la première fois que les Nations unies s'expriment sur les événements politiques que connaît l'Algérie depuis maintenant plus d'un mois. Antonio Guterres s'est offert une opportunité à Tunis pour appeler à saisir les revendications du peuple algérien qui fait montre d'une détermination inépuisable pour faire déloger le locataire d'El-Mouradia. Il y a trois jours, la vice-présidente de la Commission européenne, Federica Mogherini, a souhaité que "les demandes de la population qui appelle à la réforme de la gouvernance, à une ouverture politique plus large et à davantage d'opportunités économiques et sociales, spécialement pour les jeunes, soient suivies de réponses positives". Tout en saluant le caractère pacifique des manifestations, Mme Mogherini a indiqué que "tout processus doit être transparent et doit inclure toutes les franges de la société algérienne. C'est aux Algériens de décider par eux-mêmes comment doit se dérouler la transition".

L'UE, par la voix de la même responsable, a appelé à ce que les élections soient "libres" et "justes" et qu'elles doivent se tenir dans un "délai raisonnable". Même son de cloche du côté des Américains qui ont déclaré, jeudi, qu'il appartenait au peuple algérien de décider de la transition à mener, soulignant que Washington respectait "le droit des Algériens à exprimer leurs points de vue".

Ali Titouche

Huffpostmaghreb, 01.04.2019, Ouverture des enquêtes sur la corruption et le transfert illicite des capitaux,



Le Parquet général près de la cour d'Alger annonce, ce lundi 1 avril, l'ouverture d'enquêtes sur la corruption et les transferts illicites vers l'étranger. Dans un communiqué de presse qui porte le sceau de l'institution judiciaire mais qui n'est pas signé, on annonce que "conformément à l'art 11 alinéa 3 du code de procédure pénale, le parquet général auprès de la cour d'Alger porte à la connaissance de l'opinion public que des enquêtes préliminaires sont mis en œuvres pour des faits de corruption et de transfert illicite de capitaux vers l'étranger".

D'autre part le parquet, repris également par l'Agence de presse gouvernemental APS, confirme avoir ordonné des interdictions de sortie de territoire (ISTN). "Dans ce cadre et pour les nécessités des enquêtes, le procureur de la République près du tribunal de Sidi M'hamed a procédé à l'application des dispositions de l'article 36 bis 1 du code de procédure pénal et a pris des mesures conservatoires en ordonnant l'interdiction de sortie du territoire national à l'encontre de certaines personnes", ajoute le communiqué du Parquet.

Salim Mesbah

Liberté, 01.04.2019, VENU COUVRIR LE MOUVEMENT DE CONTESTATION POPULAIRE, Un envoyé spécial de Reuters expulsé,

L'envoyé spécial de l'agence de presse Reuters, qui couvrait ces derniers jours le mouvement de contestation en Algérie, a été expulsé hier, au lendemain de son arrestation par les autorités algériennes, ont indiqué son employeur et des proches.

Tarek Amara, un journaliste tunisien, a été interrogé par la police algérienne à la suite de son arrestation samedi, puis expulsé hier soir, selon des proches. Sollicitée par l'AFP, l'agence Reuters a confirmé qu'il se trouvait en soirée dans un avion à destination de Tunis, où il travaille habituellement.

“Nous sommes inquiets de la façon dont a été traité le journaliste de Reuters, Tarek Amara, et nous cherchons de plus amples informations à ce sujet”, a indiqué à l'AFP un porte-parole de l'agence internationale, dont le siège se trouve à Londres.

“La couverture de Tarek (Amara) sur les manifestations à Alger a été équilibrée et impartiale, nous assumons notre couverture”, a-t-il ajouté.

D'après la même source, le journaliste disposait d'une accréditation en bonne et due forme pour exercer en tant qu'envoyé spécial en Algérie. Le motif de son arrestation et de son expulsion n'a pas été communiqué par les autorités algériennes.

Par Rédaction nationale

El Watan, 01.04.2019, Les avocats font leurs propositions de sortie de crise,

L'Union nationale des Ordres des avocats (UNOA) a rendu publique une déclaration dans laquelle elle appelle à redoubler de vigilance en cette période de crise afin d'éviter toute dilapidation de l'argent public.

L'UNOA salue dans ce sillage les manifestations pacifiques des Algériens et appuie les revendications de ce mouvement populaire qui demande le départ du système. Pour cette organisation des avocats, qui sont fortement engagés dans cette dynamique populaire, la solution passe par une transition démocratique.

L'UNOA propose pour sortir de l'impasse politique actuelle des mesures d'apaisement et une démarche susceptible de conduire au règlement de la crise. Cela passe par une courte période de transition.

Suspendre la Constitution et déclarer, à travers le Conseil constitutionnel, la mise en place d'une transition, qui sera conduite par un présidium. Ensuite, l'UNOA propose la constitution d'un gouvernement de consensus national qui va gérer les affaires courantes. Il suggère, après l'installation d'une commission indépendante, l'organisation d'une élection présidentielle qui permettra ainsi le retour au processus constitutionnel.

MOKRANE AIT OUARABI

Huffpostmaghreb, 02.04.2019, Bouchachi disqualifie Bouteflika et son Gouvernement et valorise la position de l'armée,



Commentant les derniers développements sur la scène politique algérienne, Me MostéfaBouchachi un des visages de la contestation populaire disqualifie Bouteflika et son gouvernement et valorise la position de l'armée contenue dans ses derniers communiqués.

“Le MDN parle de l’application de l’article 102 mais aussi des article 7 et 8, nous saluons ce communiqué qui va dans le sens du mouvement populaire”, a déclaré Me Bouchachi dans un direct (live) diffusé lundi soir sur Facebook.

Me Bouchachi invitera le commandement de l’armée à rendre effective ce positionnement auprès du peuple en tenant compte de la volonté populaire dans “toutes les décisions futures”.

“J’espère que très bientôt, nous aurons d’autres actions liées à l’application des articles 7 et 8 de la Constitution”, a ajouté Me Bouchachi pour avoir une confiance totale dans cet engagement.

L’avocat a appelé les Algériens à “continuer à manifester pacifiquement” et ” à réfléchir à d’autres moyens” afin de ne pas laisser le régime “voler la révolution et continuer à abîmer le pays”

Quant à la formation du Gouvernement de NoredineBedoui, Me Bouchachi l’a qualifié de “non évènement”. Il a rappelé, à cet effet, que l’actuel premier ministre est l’homme qui avait été chargé des”fraudes” lors des scrutins antérieurs. M. Bouchachi a mis en cause le rôle de l’entourage du chef de l’Etat, lequel est un “homme absent” qui a, selon lui, “déjà démissionné”.

HuffPost Algérie

Huffpostmaghreb, 03.04.2019, Ksentini : "si Zeroual n'accepte pas l'appel, il faut promouvoir le nom de Bouchachi",



Invité de la rédaction de la chaîne 3 de la radio nationale, Me Farouk Ksentini a développé sa vision de la transition, son rythme et la démarche à suivre.

Pour lui, "la quasi-unanimité des Algériens" souhaitent que des élections soient organisées "dans les plus brefs délais possibles" pour élire "un président et remettre le pays sur les rails".

S'agissant de la suite des événements, Me Ksentini estime qu'elle se déroulera dans son cadre constitutionnel désigné par l'article 102.

Selon Me Ksentini, ce "cours constitutionnel" sera assuré par l'actuel président du Sénat à qui échoit le rôle de dirigeant l'Etat va "s'éclipser". Il ajoutera" à son compte "Bensalah c'est quelqu'un de respectable, il va s'éclipser. C'est un homme d'honneur qui n'a pas le goût de la confrontation", déclare-t-il.

Interrogé sur l'homme du consensus qui peut être porté pour diriger le pays, l'invité de la Chaine 3 a exprimé son souhait de voir Liamine Zeroual répondre à l'appel du peuple. Toutefois, Me Ksentini déclare que "si le président Zeroual n'accepte pas pour une raison de santé ou autres il faut que ce soit Mostefa Bouchachi".

Interrogé par la journaliste sur le rôle qu'il avait joué avant au profit des différents pouvoirs, Me Ksentini a reconnu l'échec de sa génération.

L'Invité de la Chaine 3 a, donc, appelé l'ancienne génération de responsables, à quitter dans le calme. Il a, cependant, plaidé pour la traduction en justice de ceux qui ont pillé les richesses du pays.

Récusant les accusations dont il a fait l'objet auparavant, il affirme "je n'ai jamais rien cautionné... la CNCDH est une commission consultative et nous ne n'intervenons pas dans la vie politique".

HuffPost Algérie/Radio Algérienne

El Watan, 05.04.2019, Réconciliation nationale, Hacene Ferhati. Membre de SOS Disparus et parent d'un disparu,

Bouteflika a enterré le dossier des disparitions forcées. Il a même insulté nos familles, notamment quand il a dit à une maman dedisparu, lors de son meeting du 15 septembre 1999 à la salle Harcha, «vos enfants ne sont pas dans mes poches». Il déteste entendre parler de nous car à chaque fois qu'il voyage, on lui évoque le dossier.

Bouteflika nous a assassinés une deuxième fois quand il a signé l'accord de réconciliation nationale sans la vérité et la justice que nous avions tant souhaitées. Nous avons toujours été contre cette loi. Nous avons cru qu'il allait désigner une commission d'enquête pour relâcher les quelques détenus encore vivants dans les prisons.

Mais au lieu de cela, il nous a poignardés en faisant ce pacte, notamment à travers ses articles 45 et 46 qui nous interdisent d'évoquer le sujet en public.

Il y a plus de 800 plaintes déposées par des parents des disparus dans nos tribunaux. Au lieu d'ouvrir des enquêtes, les magistrats nous demandent, au contraire, de déposer des plaintes contre X, alors que les familles ont même donné les noms des personnes qui les ont interpellés. Nous demandons une commission d'enquête indépendante pour trouver une solution qui arrangera tout le monde et la libération de ceux qui sont encore vivants. Nous sommes partie prenante de Hirak.

Nous participons chaque vendredi aux marches pacifiques. Nous sommes sur le terrain depuis 25 ans. Nous espérons arriver à l'indépendance de la justice et à l'Etat de droit pour pouvoir rouvrir le dossier des disparitions forcées. Nous avons grand espoir en ce mouvement et en l'avenir du pays.

Nous espérons l'ouverture du dossier des tombes des 3300 Algériens enterrés sous X durant la décennie noire. Il y en a 10 000 autres enterrés dans des charniers, selon l'association Soumoud. J'espère qu'on arrivera, ensemble, au règlement définitif de ce dossier qui date déjà depuis très longtemps.

MEZIANE ABANE

Le quotidien d'Oran, 03.04.2019, Alger : La mobilisation étudiante ne faiblit pas,

Les étudiants ont manifesté, hier, comme chaque mardi, pour réclamer un changement radical et le départ du système. Le slogan «dégage !» résonnait comme une force explosive à la rue Maurice Audin et près de la Grande Poste d'Alger, invitant le pouvoir à plier bagage.

Les étudiants sont toujours mobilisés et ils ont exprimé leur détermination à poursuivre les manifestations jusqu'à atteindre les objectifs escomptés. «Tous les jours des marches, et on n'est pas prêts à s'arrêter» répondant ainsi à ceux qui croyaient que le mouvement populaire ne durerait pas longtemps.

Sur une autre banderole brandie par les étudiants, on peut lire «Le peuple veut gérer son gouvernement de transition», disqualifiant le gouvernement de Bedoui, rejeté par le peuple et par la grande majorité de la classe politique. Rassemblés au niveau de l'esplanade de la Grande Poste d'Alger, les étudiants ont improvisé «un débat citoyen» ouvert pour débattre l'avenir de l'Algérie. Un enseignant universitaire a invité les étudiants ayant des propositions ou des questions, à intervenir pour enrichir le débat. Tout en rappelant que l'apport des étudiants a été d'une grande utilité dans la résistance et dans la Révolution algérienne contre le colonisateur. Un des étudiants a demandé de l'armée nationale, en tant qu'armée issue du peuple, d'appliquer l'article 102-07-08 et 28 de la Constitution. L'étudiant a affirmé que l'intervention de l'armée conformément à la Constitution est la seule possibilité pour protéger le peuple algérien de tout danger, et ce sans opérer un coup d'Etat militaire. Un autre étudiant intervient pour insister sur le fait que «notre armée doit seulement encadrer ou accompagner le peuple algérien pour opérer un changement pacifique sans s'immiscer dans la question purement politique». Une étudiante de l'USTHB a interpellé pour sa part «les juges pour intervenir afin de débusquer ce régime mafieux qui a pris en otage tout un peuple et tout le pays». En face, au niveau de la Grande Poste d'Alger, plusieurs manifestants étaient sur place, pour exiger le départ du système. Parmi eux, les membres du syndicat des chercheurs permanents, les familles des victimes du terrorisme, des notaires et des huissiers de justice.

Des travailleurs de l'APS protestent

Un peu loin à Alger, les travailleurs de l'agence Algérie presse service (APS) ont tenu hier dans l'après-midi, et pour la première fois, un sit-in devant leur siège,

en plaidant pour «une réelle ouverture de leur agence de presse». Estimant, à travers un communiqué parvenu à notre rédaction, que «les évènements qui ont secoué notre pays ont montré qu'à l'ère du numérique et des réseaux sociaux, aucun média ne peut plus verser dans le camouflage de la vérité ou l'atténuation des faits». En reconnaissant que «certes, nous avons assuré le minimum syndical dans la couverture, notamment de ces évènements, mais nous sommes loin de répondre aux exigences du métier». Et d'expliquer: «Ces exigences doivent répondre à la nécessité d'assurer un service public de qualité, en rapportant les faits de manière impartiale, complète et objective». Les rédacteurs du communiqué ont affirmé que «nous ne voulons pas d'une ouverture à minima, conjoncturelle ou de circonstance. Nous voulons une agence de presse qui donne la parole à toutes les sensibilités politiques et sociales, sans verser dans la calomnie, l'injure et l'insulte». Et d'affirmer que «l'APS doit assurer sa mission de service public. Nous le devons à nos lecteurs, à nos abonnés et aux citoyens. Notre média doit être au service exclusif de la vérité et du citoyen». «Notre seule conscience doit être la rigueur, le professionnalisme, l'éthique et la déontologie. Mais pour assurer un travail performant, auquel aspirent tous les travailleurs de l'APS, nous réclamons vivement que nos droits les plus élémentaires soient assurés et garantis. Ce qui n'est, malheureusement, pas le cas actuellement», concluent les travailleurs.

Par M. Aziza

Le quotidien d'Oran, 08.04.2019, Il avait appelé à vitrioler les féministes : L'Algérien qui avait menacé des femmes arrêté à Londres,

H. Toufik, 39 ans, résidant à Bracknell, au sud-est de Londres, a, finalement, été arrêté par la police après avoir menacé, dans une vidéo postée sur son compte Facebook, de vitrioler les femmes qui participeraient aux manifestations des vendredis pour revendiquer leurs droits, selon un communiqué de la police anglaise, rapporté par l'APS. Selon la même source, le prévenu, également coupable d'avoir encouragé d'autres «à la violence à l'égard des manifestantes, a été libéré sous caution jusqu'au 2 mai ». La police poursuit son enquête sur les circonstances entourant cet incident, précise le communiqué. A ce propos, l'ambassadeur du Royaume-Uni, à Alger, Barry Lowen, a salué, dans un tweet, l'action de la police britannique, déclarant rejeter la violence à l'égard des femmes quel que soit le pays. Pour rappel, cet Algérien, originaire d'El Harrach et résidant en Angleterre, avait diffusé, le 3 avril dernier, un 'podcast' dans lequel il exhorte les femmes, qui veulent former des carrés féministes lors de la grande marche du vendredi 5 avril, à renoncer à leur projet, au risque d'être vitriolées. Il les a averties que « des groupes d'individus sont prêts à passer à l'acte ». Quelques heures plus tard, il a supprimé sa vidéo pour poster une autre où il a demandé des excuses, tout en expliquant que son geste est dû à un accès de colère. Mais suite à un signalement massif des Algériens et une plainte déposée par un groupe de citoyens établis en Grande-Bretagne, il a été arrêté par la police antiterroriste qui l'a placé en garde à vue. Il risque des poursuites dans le cadre de la lutte antiterroriste pour incitation à la violence contre les femmes dans une manifestation de grande envergure.

De son côté, le parquet près le Tribunal de Sidi M'hamed d'Alger a annoncé, dans la soirée de jeudi dernier, l'ouverture, sur auto-saisine, d'une enquête sur cette affaire. Le parquet fait, en effet part, de la circulation «d'une vidéo sur les réseaux sociaux comportant des menaces à l'encontre de nos concitoyennes», précisant que « ces faits revêtent un caractère pénal exposant leur auteur à des poursuites judiciaires ».

En effet, l'appel à la violence physique de H. Toufik a été suivi de centaines de posts appelant au vitriolage des féministes et d'autres internautes ont eu la mauvaise idée de poster des vidéos similaires, qui malheureusement pour eux, ont été signalées, avant de les supprimer. En juin dernier, l'ancien ministre de la Justice, Tayeb Louh, s'était montré ferme sur les agressions contre les femmes,

après un appel lancé sur les réseaux sociaux pour asperger les femmes non voilées avec de l'acide.

Il avait annoncé que tous les parquets, dans les 48 wilayas, ont été instruits de s'autosaisir, dès qu'un acte ou un appel de ce genre est signalé. Il avait, aussi, assuré que les services de sécurité sont dotés de moyens sophistiqués qui leur permettent d'aboutir, rapidement, à ces dangereux pervers, tout en affirmant que l'Etat ne permettra, jamais, un retour aux années 1990. L'agression d'une jeune femme, sortie faire du jogging, le soir, en Algérie par un homme estimant qu'elle n'avait pas le droit de faire du sport pendant le Ramadhan, a mobilisé des centaines de personnes pour une course dénonçant le harcèlement de rue. Début juin, une jeune joggeuse algérienne a été frappée, dans la rue par un homme qui a affirmé qu'elle n'avait pas le droit de faire son footing pendant le Ramadhan, à une heure de la rupture du jeûne.

Par Moncef Wafi

Le quotidien d'Oran, 09.04.2019, Affaire Salah Dabouz: L'interpellation qui accouche d'un scandale judiciaire,

L'affaire de l'interpellation de l'avocat et militant des droits de l'Homme, Me Salah Dabouz, a mis à jour un nouveau scandale judiciaire dans lequel le ministère de la Justice ne tient pas le beau rôle. Et le « révélateur» de cet esclandre n'est autre que le procureur de la cour de justice de Ghardaïa qui a dénoncé un appel téléphonique de la part d'un cadre au ministère de la Justice lui enjoignant de libérer immédiatement Me Salah Dabouz. L'avocat avait été interpellé dimanche à Alger et transféré à Ghardaïa en vertu d'un mandat d'arrêt délivré à son encontre par les autorités judiciaires de la wilaya du sud. Selon le site TSA qui rapporte l'information en citant un communiqué émanant du procureur, le magistrat a rejeté la demande, qu'il a qualifiée d'inacceptable, en menaçant de poursuites judiciaires tous ceux qui interviendront dans cette affaire ou n'importe quelle autre affaire, et tenteraient de porter atteinte à l'autorité judiciaire qui n'est représentée que par le juge. Il a également expliqué que Salah Dabouz est, comme d'autres citoyens, poursuivi pour avoir éventuellement violé les dispositions du code pénal par ses déclarations, ses actes ou la diffusion de publications qui portent atteinte à l'intérêt national ou constituent une insulte à l'autorité judiciaire. Le procureur a ajouté que Me Dabouz a été arrêté et traduit en justice en tant que citoyen, le parquet étant en droit de le poursuivre et lui de se défendre avec toutes les garanties offertes par la loi.

Le magistrat a, par ailleurs, estimé que, par leur appel à la grève en solidarité avec leur confrère - appel qu'il a dit comprendre - les avocats tentent de faire pression sur la justice et entraver son indépendance.

Cette rare sortie d'un procureur, magistrat représentant du ministère public, a presque éclipsé l'interpellation de Me Salah Dabouz, qui a soulevé un tollé d'indignation dans la corporation des avocats. De même qu'elle a ravi la vedette au boycott des activités judiciaires auquel l'Union nationale des ordres des avocats avait appelé en réaction à l'arrestation : « c'est une arrestation arbitraire qui porte une grave atteinte aux droits de la défense et aux droits de l'Homme», ont ainsi affirmé les robes noires d'Oran en substance, au cours du sit-in hebdomadaire qu'ils ont tenu sur le perron du palais de justice. Tous ont estimé que ce qui était reproché à leur confrère ne méritait pas un mandat d'arrêt et un transfert : « une simple convocation aurait suffi pour qu'il se rende à Ghardaïa (...) Nous voulons instaurer un Etat de droit qui mettrait fin à ce genre de pratiques et à la justice rendue par téléphone», ont-ils, par ailleurs, plaidé,

certains établissant un rapport direct entre cette interpellation et l'engagement de Salah Dabouz dans la révolte qui secoue l'Algérie depuis près de deux mois.

Pour rappel, Salah Dabouz avait été interpellé dimanche devant son cabinet à Alger et transféré à Ghardaïa où un mandat d'arrêt avait été délivré contre lui par le procureur général. Présenté devant le juge le lendemain matin, il a finalement été placé sous contrôle judiciaire et remis en liberté.

Pour le moment, le ministère de la Justice ne semble pas avoir réagi à la protestation violemment du magistrat de Ghardaïa.

Par M. Nadir

Le quotidien d'Oran, 09.04.2019, Militantes maltraitées au commissariat de police de Baraki: La sûreté de wilaya d'Alger dément,

Les services de la communication de la sûreté de la wilaya d'Alger ont démenti catégoriquement «la fausse allégation» diffusée à travers des vidéos sur les réseaux sociaux, selon laquelle, samedi 13 avril 2019, 04 citoyennes ont été maltraitées après leur transfert au commissariat de Baraki. Selon le communiqué, les quatre femmes ont été soumises à «une fouille corporelle, en présence d'une policière». «Cette procédure conservatoire vise à délester la personne de toute matière ou outil qu'elle peut utiliser contre elle-même ou un tiers», ajoute le communiqué sans préciser si les procédures en question stipulent que la personne arrêtée doit se dénuder entièrement ou partiellement. Pour les services de la police, ces «fausses déclarations sont tout simplement des allégations délibérées visant à déformer l'image de l'appareil de sécurité nationale, qui veille toujours à ce que ses services garantissent le strict respect des lois de la République et des principes des droits de l'homme».

Par M.A

Le quotidien d'Oran, 14.04.2019,Présidentielle du 4 juillet : Des magistrats refusent de superviser les élections,

Le Club des magistrats algériens refuse de superviser les élections du 4 juillet prochain. L'annonce a été faite, hier, par MerzouguiSaâd Eddine, juge d'instruction près la Cour de justice d'Oued Souf et porte-parole du syndicat, lors du rassemblement de protestation organisé conjointement avec l'Union nationale des ordres des avocats rejoints par des notaires et des huissiers de justice, devant le ministère de la Justice, à Alger. «Nous, membres du Club des magistrats algériens, avons décidé irrémédiablement de boycotter la supervision des élections présidentielles du 4 juillet 2019», a-t-il dit en substance.

Selon le décompte de l'APS, ils étaient des dizaines d'avocats et de magistrats à observer le sit-in pour revendiquer l'«indépendance totale de la justice qui garantit l'Etat de droit». MerzouguiSaâd Eddine, tout en soulignant l'engagement du Club en faveur du mouvement populaire, a rappelé que les magistrats ont été «les premiers et les seuls parmi les hauts fonctionnaires de l'Etat à refuser de superviser les élections du cinquième mandat», précisant qu'ils sont également les seuls à avoir «demandé la démission du président de la République». En effet, un millier de magistrats avaient annoncé, le 11 mars dernier, qu'ils refuseraient de superviser l'élection présidentielle du 18 avril si Bouteflika était candidat à un cinquième mandat.

Depuis 2016, la loi électorale impose la présence des magistrats dans l'encadrement des opérations électorales. «Nous refusons de faire un faux témoignage pour des élections dont les résultats sont connus d'avance», a ajouté le porte-parole du Club, une organisation syndicale autonome non agréée, créée en mars dernier et qui compte quelque 1000 membres.

Les magistrats et avocats, présents sur le perron du ministère de la Justice ont surtout réclamé «l'indépendance réelle de la justice», «l'ouverture d'enquêtes sur la corruption» et l'arrêt des «sanctions» contre les magistrats, pour les «obliger à renoncer à leurs revendications légitimes», affirme MerzouguiSaâd Eddine. «Nous affirmons que ces pratiques périmées émanant de mentalités haineuses, ne diminueront pas notre détermination à réaliser l'indépendance réelle de la justice et nous considérons ces sanctions comme des distinctions honorifiques et un impôt qu'il faut payer à notre lutte pour réaliser le rêve des Algériens consistant en une justice efficace et impartiale», a-t-il ajouté.

Lors de ce rassemblement, plusieurs noms du barreau algériens étaient présents dont Mostefa Bouchachi, Salah Dabouz, Noureddine Bensissad ou encore Zoubida Assoul. Si en réponse à l'action du 11 mars dernier, Tayeb Louh, alors ministre de la Justice, avait déclaré impérativement, dans un discours retransmis par la télévision publique, que les «magistrats sont tenus par le devoir de réserve et de neutralité (...) et que la justice doit rester loin des tensions politiques», on attend la réponse du nouveau ministre à cette sortie médiatique des magistrats.

Par Moncef Wafi

Liberté, 17.04.2019, AFFAIRE DES FILLES “DÉSHABILLÉES” AU COMMISSARIAT DE BARAKI, Une plainte sera déposée contre les policiers,



La polémique autour de l'affaire des quatre jeunes filles interpellées lors d'une manifestation publique à Alger, puis "deshabillées" dans un commissariat à Baraki, au sud d'Alger, n'est pas près de s'estomper. En dépit des précisions de la DGSN, qui a dénoncé "des allégations contenues dans une vidéo relayée sur certaines pages Facebook", les victimes ont décidé de déposer plainte contre les policiers auteurs de cet acte.

Me Amine Sidhoum a fait savoir, en effet, lundi, qu'il avait été sollicité par l'association RAJ et avait donné son accord de principe pour "défendre et déposer plainte contre les policiers qui ont interpellé des gens et les ont déshabillés". Il a précisé que "la plainte sera déposée auprès du procureur de la République auquel il reviendra de convoquer les personnes qui ont travaillé ce jour-là, parce que ce qui nous intéresse aussi, ce sont les gens qui ont fait cet acte mais aussi ceux qui l'ont ordonné". Et d'expliquer : "Normalement, lorsqu'une personne est arrêtée, elle est conduite au commissariat, et s'il y a fouille ou mise en garde à vue, elle doit se faire avant son entrée au commissariat, pas à la fin de la garde à vue." Or, ajoute-t-il, "les personnes ont été interpellées vers 16h, pourquoi avoir attendu minuit pour les fouiller ?" Pour l'avocat, "cette fouille a été faite pour humilier les gens. C'est une première, parce que cela s'est passé dans un commissariat, et non dans un centre pénitentiaire", en arguant que "ce genre de fouille se fait au niveau des centres pénitentiaires lorsqu'un détenu est placé sous mandat de dépôt avant son incarcération. Ce n'est pas dans un commissariat et, de surcroît, une heure avant sa libération". "C'est une forme d'humiliation", soutient-il encore, "parce que la procédure normale consiste à fouiller une personne qui est gardée à vue avant de la mettre en cellule, mais on ne fouille pas cinq ou six heures après les avoir ramenées dans un commissariat. Donc, il y avait un objectif bien déterminé, qui était l'humiliation des personnes".

Intervenant au lendemain de son interpellation, dans une vidéo relayée à travers les réseaux sociaux, HaniaChabane, l'une des victimes, a relaté les faits, confirmant que la policière lui a demandé de se dénuder après trois heures d'attente dans le commissariat. Mais les services de sûreté de la wilaya d'Alger ont démenti "en bloc" les allégations contenues dans une vidéo relayée sur certaines pages Facebook, laquelle fait état d'un mauvais traitement dont auraient été victimes, samedi, quatre citoyennes arrêtées dans un rassemblement à la Grande-Poste et transférées vers la sûreté de Baraki.

Accompagnées par six individus (hommes), les quatre citoyennes "ont été transférées vers un commissariat de Baraki dans le cadre d'une procédure sécuritaire préventive consistant en une fouille corporelle exécutée par une femme policière au grade de lieutenant", indique la même source, ajoutant que cette mesure consiste à "ôter tout élément pouvant être utilisé par les personnes contre elles-mêmes ou autrui". Les services de sûreté de la wilaya d'Alger ont affirmé que les faits relayés à ce sujet étaient "sans fondement et visent à ternir l'image de ce corps sécuritaire".

A. R

Le quotidien d'Oran, 18.04.2019,Ils demandent le départ du système : Les avocats protestent,

En réponse à l'appel à la grève, lancé en fin de semaine passée par l'Union nationale des ordres des avocats (UNOA), les robes noires étaient mobilisées hier au niveau de plusieurs wilayas.

Ainsi les avocats du barreau d'Oran, à l'instar de leurs confrères des autres régions, ont suspendu leurs activités judiciaires depuis hier. Ils ont également tenu un sit-in de protestation sur le perron du palais de justice pour appeler au départ du pouvoir et l'avènement d'une nouvelle république garantissant l'indépendance de la justice. Drapés dans l'emblème national, les manifestants ont lancé les traditionnels slogans hostiles au système et ses représentants, appelant au respect de la dignité de l'avocat et ses droits, et revendiquant l'instauration d'un véritable Etat de droit qui ne s'accorde pas d'une justice aux ordres : «Il est temps que le secteur de la justice s'affranchisse des coups de téléphone, de la corruption et du piston», a estimé l'un des avocats en soulignant qu'une justice indépendante est garante de la démocratie : «C'est l'injustice et l'arbitraire qui ont conduit des millions d'Algériens à sortir ainsi dans la rue pour réclamer le changement», a-t-il encore rappelé.

Au cours de ce sit-in, des appels ont également été lancés aux magistrats afin qu'ils se joignent à la contestation qui ne cesse de s'élargir depuis le 22 février dernier : «Les magistrats doivent s'affranchir de leurs entraves sinon la justice ne pourra pas arracher son indépendante», a expliqué une avocate, estimant que «les mesures de coercition envisagées ou prises par le ministère de la Justice contre les magistrats qui refusent d'encadrer les élections ne doivent pas faire peur».

Sur la démission du désormais ex-président du Conseil constitutionnel et proche parmi les proches de Bouteflika, Tayeb Belaïz, des avocats ont estimé qu'elle constituait une bonne nouvelle : «Mais cela n'est pas suffisant. Belaïz n'est qu'un maillon de la chaîne, il faut que toutes les pièces du système tombent pour que l'on puisse aller de l'avant», a résumé l'un d'entre eux.

A côté du gel des activités judiciaires, les avocats doivent tenir un autre sit-in dimanche prochain et organiser une marche du palais de justice au tribunal correctionnel de Cité Djamel.

A Skikda, comme attendu, les avocats, en compagnie des greffiers de justice, ont répondu, hier, massivement au mot d'ordre lancé par leurs représentants pour une marche de protestation à l'échelle nationale. Ils entendaient marquer de leur présence la scène et emboîter le pas à toutes les autres couches de la société sortis manifester leur rejet de l'ancien système qui a mis à genoux le pays. Les slogans arborés dans des pancartes de toutes sortes abondaient toutes dans le même sens, c'est à dire l'exigence du départ des symboles de l'ancien système.

Après un rassemblement devant le palais de justice, les robes noires et les greffiers se sont dirigés vers le tribunal de Skikda pour retourner ensuite vers leur point de départ. Lors de cette marche, on pouvait lire toutes sortes de slogans demandant le départ des "B" connus qui sont encore en poste et même le nouveau locataire du Conseil constitutionnel n'a pas été épargné «Fennich = Finish» et d'autres slogans refusant le maintien de Bensalah. Rassemblés devant le palais de justice une seconde fois, les manifestants ont fait part de leur volonté d'observer un mouvement de grève de 2 jours, ce qui ne manquera pas d'influer sur le cours des différents tribunaux.

A noter également que le personnel du tribunal de Azzaba a observé un sit-in de protestation hier matin. Ils étaient nombreux à prendre part à la manifestation. Tous exigeaient le départ des responsables de la situation du pays notamment les derniers "B". Les manifestants se sont dispersés dans le calme après avoir crié des slogans et des chants patriotiques.

Vendredi 12 avril, l'Union nationale des ordres des avocats avait appelé à une grève de quatre jours (17, 18, 21 et 22) afin de protester contre la répression qui s'est abattue sur des manifestations pacifiques, et exprimer son rejet des élections présidentielles encadrées par un gouvernement refusé par les Algériens : «Les élections du 4 juillet ne permettront par une transition démocratique et ne seront pas crédibles sous la conduite d'un gouvernement rejeté par le peuple» et en l'absence de lois garantissant un minimum de transparence, a jugé l'UNOA dans son communiqué. L'Union a également estimé que la crise est politique avant d'être constitutionnelle et exige la recherche de solutions politiques acceptables par les Algériens telle que la «la mise en place d'une période de transition conduite par des personnalités consensuelles acceptées par le peuple».

Par M. Nadir / A. Boudrouma

Liberté, 18.04.2019, IL A ANIMÉ HIER UNE CONFÉRENCE-DÉBAT À BOUIRA, Bouchachi soutient la solution de l'ANP,



L'avocat et défenseur des droits de l'Homme, Mustapha Bouchachi, a estimé, hier, lors d'une conférence-débat animée à la maison de la culture Ali-Zamoum de Bouira, que l'implication de l'ANP dans le processus de transition démocratique est "nécessaire" en l'état actuel des choses. "Nous devons être pragmatiques et surtout avoir le courage de dire que nous avons besoin de l'institution militaire en cette période cruciale", a indiqué l'hôte du Collectif des avocats de Bouira. Ainsi, Me Bouchachi, qui ne cache pas son soutien au chef d'état-major de l'armée, Ahmed Gaïd Salah, a souligné que l'ANP est la seule institution "viable" du pays. "L'ANP est l'une des rares institutions du pays, pour ne pas dire l'unique, à ne pas avoir été happée par le système et gérée par des coups de téléphone", a-t-il souligné. Mieux encore, et pour démontrer que l'institution militaire a été épargnée du clanisme, selon ses dires, Me Bouchachi a précisé que cette dernière est composée d'enfants du peuple. "Notre armée tire sa puissance et sa noblesse du fait qu'elle est composée des enfants du peuple, ceux de l'Algérie profonde et de toutes les catégories de la société", dit-il, précisant que, de ce fait, elle est la garante toute désignée pour superviser et accompagner la période de transition. Dans le même sillage et évoquant le dernier message de Gaïd Salah dans lequel il a explicitement dit que "la décision de protéger le peuple, avec ses différentes composantes, est une décision irréversible et dont nous ne dévierons point", le conférencier estime qu'il faudrait faire confiance à l'institution militaire et aussi faire preuve de patience. Cependant, l'hôte de Bouira exhorte l'ANP et son chef à "accélérer le processus de transition avec des actes concrets", puisque, selon lui, le régime en place est telle une hydre à sept têtes. "La bande de malfaiteurs qui a gouverné le pays durant des années n'est pas encore tombée et tente de se régénérer par tous les moyens", a-t-il souligné.

Démission de Belaïz, “un scénario écrit d'avance”

Afin d'étayer ses propos, Mustapha Bouchachi évoquera la désignation de Kamel Feniche à la tête du Conseil constitutionnel qui est, selon lui, “illégale”. “M. Belaïz a démissionné dans la matinée d'hier (mardi, ndlr), et à midi, il était remplacé par M. Feniche, sans respecter les procédures légales”, a-t-il indiqué. D'après lui, cette désignation démontre que le régime en place ne veut absolument rien lâcher. “Tout cela fait partie d'un scénario qui a été élaboré et réfléchi par les membres de cette bande de malfrats qui nous gouverne : si Bensalah décide de démissionner, ils auront à l'avance désigné son successeur et ainsi s'obstinent-ils à ne pas répondre à la volonté du peuple”, dit-il. Il reviendra encore sur l'institution militaire qui devra “accompagner” le processus visant à mettre en place un État fort, à sa tête un président de la République démocratiquement élu, et ne plus se mêler de la politique ensuite.

R. BOURAHLA

Le quotidien d'Oran, 21.04.2019,Tizi Ouzou, Bouira: Imposantes marches pour le printemps berbère,

La ville de TiziOuzou a vibré, hier, au rythme d'une grandiose marche pour commémorer le 39ème anniversaire du printemps berbère. En effet, des milliers de personnes ont pris part à la traditionnelle marche du 20 avril qui a démarré du campus Hasnaoua de l'université Mouloud Mammeri, en direction de la placette de l'ancienne mairie du centre-ville dans une ambiance festive. Le coup d'envoi de la marche a été retardé par une tentative de la police de ne pas laisser participer les partisans du Mouvement pour l'autodétermination de la Kabylie (MAK) qui étaient fortement présents. Sous la pression des présents qui s'opposaient, au recours à la force pour les dissuader, le dispositif policier a été levé sous les applaudissements des manifestants au soulagement de tous après quelques dizaines de minutes de tension, durant lesquelles le pire était à redouter. Ensuite, place à la marche qui a drainé une foule nombreuse issue de divers horizons politiques mais unis par la cause identitaire. Des manifestants n'ont pas manqué de scander des slogans propres au mouvement populaire tout au long de la marche à laquelle ont pris part d'anciennes figures du combat pour l'identité et la démocratie dont l'avocat et militant des Droits de l'homme, Mokrane Ait Larbi.

Les manifestants se sont dispersés dans le calme peu après 14h. Dans la wilaya de Bouira, la population a rallié en grand nombre, la Place des Martyrs pour une grande marche. Des portraits de LounesMaâtoub ont été arborés par de nombreux jeunes manifestants.

La procession humaine poursuivait son itinéraire qui la mènera vers le siège de la wilaya, en passant par le pont Sayah où est édifiée la grande statue de l'Emir Abdelkader. Les manifestants ont fermement appliqué les consignes de ne jamais répondre aux provocations, données auparavant par les encadreurs de la manifestation. Arrivés au carrefour mitoyen au siège de la wilaya, les manifestants ont suggéré que l'on baptise ce carrefour au nom du « 20 avril ». Les manifestants, par la suite, ont pris le parcours de la partie-ouest de la ville pour revenir au point de départ, la Place des Martyrs, après 3 heures de marche. Bien qu'il y ait une impressionnante présence des forces de sécurité à chaque carrefour et institution, la commémoration de ce double anniversaire du printemps berbère 1980 et du printemps noir 2001, s'est déroulée sans heurts.

Par Nait Ali H. Et F. Haddouche

Huffpostmaghreb, 25.04.2019,Poursuite des hommes d'affaires : le Parquet d'Alger affirme n'avoir "reçu aucune instruction",



Au lendemain de la “mise au point” du ministère de la Défense (MDN), démentant toute “injonction” de la part de Gaid Salah à destination de la Justice, le parquet général d’Alger a affirmé, à son tour, “n’avoir reçu aucune instruction” pour ouvrir les dossiers de lutte contre la corruption qui vise actuellement plusieurs hommes d’affaires et ex-responsables.

Dans un communiqué publié ce jeudi 25 avril 2015, le Parquet d’Alger a affirmé être “soucieuse de son indépendance”, n’ayant, dans ce sens, “ni attendu ni reçu aucune instruction d’une quelconque partie pour accomplir son devoir en matière de lutte contre la corruption”.

Le parquet dit “respecter strictement, dans tous ses exercices, procédures et décisions qu’il prend, le secret de l’instruction et de l’investigation conformément à l’article 11, alinéa 1 du Code de procédure pénale et la présomption d’innocence garantie par la Constitution dans son article 56 et à fournir toutes les garanties à la défense lors des différentes étapes de l’action publique”, poursuit le même communiqué.

La même source a invité “toutes les parties” à “respecter ces principes et à ne pas s’engager dans ce qui peut induire en erreur l’opinion publique ou à perturber les juges et à inhiber leurs volontés dans l’accomplissement de leurs missions qui leur sont confiées conformément à la loi”.

Le document poursuit que “toutes les enquêtes préliminaires menées ou en train d’être menées par les services de police judiciaire spécialisés sont faites sous la direction directe de messieurs les procureurs de la République compétents et sous la supervision du procureur général”.

“Le parquet assure avoir reçu dans la période récente de nombreuses plaintes liées à des affaires de corruption qu’elle a transférées dans leur totalité aux

services de police judiciaire appartenant à la sûreté nationale, la gendarmerie nationale et à l'office central de lutte contre la corruption pour enquête”.

La Cour d’Alger a ensuite appelé à ”éviter de prononcer des jugements anticipés et à respecter le secret de l’instruction et la présomption d’innocence”, promettant de veiller à l’avenir, ”à chaque fois que nécessaire, à fournir les informations justes dans la limite de ce qui est permis par la loi”.

Mercredi 24 avril 2019, le ministère de la Défense a publié une “mise au point”, dénonçant une tentative de désinformation de quelques titres de presse ayant ”mal interprété” le discours du général de Corps d’armée, Gaid Salah.

Le MDN a affirmé l’existence “d’injonctions” de la part du vice-ministre de la Défense à destination de la Justice, exigeant l’ouverture de dossiers liés à la corruption.

Rédaction du HuffPost Algérie

Huffpostmaghreb, 25.04.2019,Mokrane Ait Larbi : "Les arrestations doivent commencer par la présidence de la République",



Sur sa page Facebook, Mokrane Ait Larbi revient sur les arrestations des hommes d'affaires qui ont lieu ses derniers jours.

Pour l'ancien directeur de campagne d'Ali Ghediri, "derrière chaque homme d'affaires corrompu se cache une dizaine de responsables au sommet de l'Etat. Si une réelle volonté de lutter contre la corruption existe, elle doit commencer par les membres de la mafia politico-financière qui a tenu toute l'Algérie sous son contrôle, y compris la présidence de la République", écrit-il.

Mais pour M Ait Larbi, ses poursuites sélectives opérées ces derniers jours est de "tenter de diviser le peuple en créant un élan de solidarité". "Elles peuvent, par ailleurs, être utilisées pour faire diversion et détourner les regards des véritables revendications de la révolution populaire", juge-t-il.

"Il est de notre devoir non seulement de veiller à l'unité de la révolution pacifique et à sa cohérence, mais de poursuivre la mobilisation jusqu'à la satisfaction de toutes les revendications, en premier lieu le départ du système, afin de nous consacrer à la construction de la nouvelle Algérie", a affirmé le militant politique.

Il a ajouté que "la révolution doit connaître les siens et ses détracteurs, et reconnaître ceux qui jouent sur les deux fronts dans l'attente de se rallier au vainqueur".

Liberté, 25.04.2019, MAÎTRE MUSTAPHA BOUCHACHI À L'UNIVERSITÉ DE TIZI OUZOU, "Il faut commencer par juger les véritables criminels",



"Avant de poursuivre les hommes d'affaires, il faut commencer par juger les dirigeants politiques qui leur ont permis d'agir en violation des lois", a estimé l'avocat.

Animant, hier, dans une conférence organisée par "Les débats de l'UMMTO" à l'université de Tizi Ouzou, Me Mustapha Bouchachi n'a pas hésité à dénoncer l'instrumentalisation de la justice avec comme seul objectif d'essayer de détourner le peuple de sa revendication essentielle consistant en le départ du système. "Nous sommes pour la lutte contre la corruption, mais n'utilisez pas cette idée de lutte contre la corruption pour essayer de détourner le peuple de sa revendication principale qui est le départ du système", a-t-il déclaré, non sans préciser qu'il est "favorable à la prise de mesures conservatoires contre des personnes pour éviter la fuite de capitaux, et que tout le monde, sans aucune exception, rende des comptes", mais que pour cela, "il faut qu'il y ait une véritable justice, une justice forte qui ne peut exister que sous un régime démocratique qui consacre une véritable indépendance de la justice".

En plus clair, Mustapha Bouchachi dit être contre le timing et la méthode de ces poursuites qui cachent mal, a-t-il ajouté avec une forte dose de conviction, l'existence "d'arrière-pensées politiques derrière ces poursuites". "On n'utilise pas la justice de cette manière, il ne faut pas que ces poursuites soient sélectives ou conjoncturelles", a-t-il encore ajouté, estimant que déjà "instrumentaliser la justice durant cette période ne fera que produire des procès non équitables", puis, a-t-il encore plaidé, "avant de poursuivre les hommes d'affaires, il faut commencer par poursuivre les dirigeants politiques qui leur ont permis d'agir en violation des lois". "La logique veut que l'on juge d'abord les vrais criminels avant de juger les complices", a-t-il souligné dans le même sens.

Toutefois, Me Bouchachi a appelé à ne pas trop se concentrer sur ces poursuites car, a-t-il rappelé, "notre priorité, c'est le départ du système". À ce titre, le

conférencier appelle à poursuivre la mobilisation pacifique jusqu'à l'aboutissement de la revendication populaire de l'instauration d'un véritable régime démocratique.

Tout en relevant que le discours du chef d'état-major de l'armée, Ahmed Gaïd Salah, consacre un "retour en arrière", sinon "un recul", quant à sa volonté d'aller vers une véritable démocratie, Mustapha Bouchachi considère que l'on a, toutefois, besoin d'être accompagné par l'institution militaire dans la transition démocratique. "Il faut qu'on soit réalistes, on a besoin de l'institution militaire pour accompagner la transition jusqu'à la mise en place des institutions de transition, mais pas pour intervenir dans la politique ou imposer un agenda de maintien du système", a-t-il martelé.

Abordant la solution politique qu'il juge "inéluctable" contrairement à celle constitutionnelle mise en place à travers l'activation de l'article 102, Mustapha Bouchachi a plaidé pour une présidence collégiale composée de personnes qui sont loin d'incarner le système, qui sera chargée de préparer de nouvelles lois pour une véritable élection transparente, de désigner un gouvernement après consultation de la classe politique et d'installer une instance indépendante de surveillance des élections.

Samir LESLOUS

Tsa-Algérie, 27.04.2019, À Alger, la police encercle des handicapés venus manifester pour leurs droits,

Au lendemain de la dixième journée de mobilisation des Algériens sur l'ensemble du territoire national pour dire « dégage » au système en place, plusieurs dizaines de manifestants souffrant de handicap se sont réunis ce samedi dans le centre-ville d'Alger.

Peu avant midi, les manifestants, qui essayaient de joindre le parvis de la Grande Poste et le siège de l'APN ont été encerclés par les forces de l'ordre, suscitant l'indignation des passants.

À Alger centre, des handicapés tentent de se rassembler. Les forces de l'ordre leur interdisent l'accès sur le parvis de la Grande poste.
pic.twitter.com/3gVT5cNndD

Quelques minutes plus tard, le filet de sécurité s'est assoupli, laissant le cortège s'avancer sur le trottoir faisant face au bureau de poste. « Echaab, yourid, irouhou, ga3 (le peuple veut que tout le monde parte) », « Klitou l'mouaouaqinyaserraqin (Vous avez arnaqué les personnes handicapées, voleurs !) », « Pouvoir assassin » : autant de slogans scandés par les opposants au régime.

« On se fait mépriser »

Mais au-delà d'un changement de régime, ces manifestants sont venus exposer les difficultés auxquelles ils sont confrontés au quotidien. D'où le choix d'une autre journée que celle du vendredi.

« Il n'y a rien pour nous depuis vingt ans. Ni travail, ni infrastructure, ni structures spécialisées. On n'a le droit à rien et maintenant on veut même nous tirer le droit de manifester », déplore Nesrine. Parmi les sujets abordés, la pension mensuelle de 4000 dinars versée aux malades. « Que voulez-vous faire avec ça », peut-on entendre de part et d'autre.

Un père de famille, jusqu'ici resté en retrait finit par hausser le ton : « Il faut les traîner en justice, il faut un procès ! » Cet homme discret raconte avoir perdu son fils de 19 ans, infirme moteur cérébral, le 1er janvier dernier après une détresse respiratoire. « L'ambulance n'avait pas d'oxygène. Vous vous imaginez ? Depuis son enfance, il n'y a jamais eu de prise en charge adéquate et ça n'a fait que dégrader son état... »

Même son de cloche du côté d’Omar, amputé d’une jambe après un accident. Sur sa moto aménagée, il n’a pas manqué d’accrocher une pancarte avec l’un des slogans qui a fait sensation la veille : « Un seul Gaid, le peuple ». « L’État ne subventionne personne. Il manque tout, explique-t-il. On n’a pas d’aide ni pour les prothèses, ni pour les chaises roulantes. Ma moto m’a coûté presque vingt millions. Je l’ai payée avec mon propre argent. Pour avoir une aide, on m’a dit qu’il fallait avoir les deux jambes coupées. Alors si on est ici, c’est parce qu’on ne veut pas devenir les oubliés de cette révolution. »

Par Sabrina Khelil

Liberté, 27.04.2019, AFFAIRES DE CORRUPTION EN COURS D'INSTRUCTION, Le parquet général d'Alger soutient agir en toute indépendance,



Après que des soupçons et des doutes ont été émis sur le timing de l'ouverture de procédures contre des responsables et des hommes d'affaires, le parquet général a réagi, mais tardivement, pour démentir avoir agi sur injonction.

Le parquet général de la cour d'Alger a affirmé dans un communiqué rendu public, jeudi dernier, n'avoir reçu aucune injonction pour ouvrir des dossiers de corruption visant plusieurs anciens hauts responsables et hommes d'affaires. Cette précision vient en écho à la mise au point du ministère de la Défense qui a démenti une quelconque ingérence dans les affaires judiciaires en cours. Le parquet général d'Alger a indiqué qu'il "accomplissait son devoir professionnel en matière de lutte anticorruption sans instigation de quelque partie que ce soit". Il a également certifié "se conformer scrupuleusement, dans toutes ses pratiques et/ou décisions, au secret de l'enquête et de l'instruction" et respecter "la présomption d'innocence consacrée par la Constitution en son article 56", en réunissant toutes les garanties de défense à travers les différentes étapes de l'action publique. Le parquet général d'Alger a expliqué que ses services ont "récemment reçu plusieurs signalements liés à des faits de corruption, et les ont soumis aux services de la Police judiciaire relevant des corps de la Sûreté nationale, de la Gendarmerie nationale et de l'Office central de la répression de la corruption". Et d'assurer que toutes les enquêtes préliminaires diligentées par les services de la Police judiciaire "sont menées sous la direction des procureurs de la République territorialement compétents et sous la supervision du procureur général". Il a tenu à rappeler, dans ce sillage, que la lutte anticorruption est inscrite au titre "des priorités de la politique pénale que le parquet veille à mettre en œuvre" tout en appelant à "s'écartier des préjugés et à respecter le secret de l'enquête et la présomption d'innocence". Enfin, le parquet d'Alger a promis de fournir à l'avenir "les informations nécessaires et justes conformément à la loi" sur les affaires en cours de traitement.

Si le parquet général affirme qu'il a agi en toute indépendance sur la base d'alertes dont ses services ont été destinataires dernièrement, il n'en demeure pas moins que le déclenchement de ces procédures judiciaires est intervenu au lendemain du discours du général de corps d'armée, vice-ministre de la Défense nationale, Ahmed Gaïd Salah, annonçant l'ouverture des dossiers de corruption ayant porté préjudice à l'économie nationale. Certains hommes politiques et militants des droits de l'Homme avaient alors mis en garde contre le non-respect de la présomption d'innocence et l'engagement de poursuites sélectives qui épargnent les ordonnateurs de la corruption et ceux qui ont financé des projets fictifs ou non rentables avec l'argent du Trésor public. En somme, ceux qui ont permis de commettre les infractions à la loi. Une crainte justifiée dans un contexte de trouble qui rend extrêmement compliqué le passage à une transition démocratique, tel que souhaité par le peuple, susceptible de garantir une totale liberté d'action de l'appareil judiciaire.

Nissa H

Tsa-Algérie, 27.04.2019,, Les débats politiques publics, la nouveauté des marches du vendredi,

La marche du dixième vendredi à Alger a été, encore une fois, une grande réussite. Le nombre de manifestants sortis pour dire « dégage ! » au système a été de l'ordre de plusieurs centaines de milliers, la non-violence a été totale et aucun incident grave n'a été signalé. Au fil des semaines, de nouveaux éléments s'ajoutent à cette routine des manifestations. Le dernier en date est le débat public entre citoyens.

Du doute naît le débat

Le mouvement populaire contre le pouvoir est né, le 22 février, du rejet des Algériens d'un cinquième mandat de Bouteflika et par la suite de sa volonté de voir tout le pouvoir partir. Pendant plusieurs semaines, un unanimisme presque total régnait dans la société algérienne, la revendication était unique, claire et concise, « système dégage ! ». Il n'y avait, alors, pas grand-chose à discuter et les manifestants se contentaient de scander leurs slogans et de brandir leurs pancartes qui disaient toutes, plus ou moins la même chose.

Depuis l'irruption du chef de l'état-major sur la scène politique et, surtout, depuis le début de poursuites judiciaires contre les oligarques et personnalités politiques, les Algériens commencent à douter sur la suite à donner à leur mouvement. Plusieurs questions ont surgi. Jusqu'où doit aller le dégagisme ? Quand juger les corrompus ? Avant ou après le départ du système ? Autant de questions débattues par les citoyens lors des manifestations, dans le calme la plupart du temps, de façon houleuse parfois.

Les questions chaudes de l'actualité

Vendredi 26 avril, dans la matinée. Près de la Grande Poste à Alger centre, un groupe d'une poignée d'hommes discutent de façon houleuse à un coin de rue. De loin, tout porte à croire qu'il s'agit d'une dispute et même d'une grave dispute. La discussion tournait autour de l'incarcération d'Issad Rebrab, vue par une partie de l'opinion comme une « tentative de provoquer la Kabylie ».

« Rendons d'abord la justice indépendante. Ensuite, Rebrab, le Kabyle, a fauté ? Il payera ! », dit un des manifestants, venu de Tizi-Ouzou, à un autre qui, lui, est d'Alger. Ce dernier, voulant sans doute dire que si des Kabyles défendent Rebrab ce n'est pas par régionalisme mais par conviction. « Ouyahia n'est pas Kabyle ? Si ! Mais vous (les Kabyles) vous vous battez contre lui depuis 2001 !

», dit-il, en élevant la voix autant que les autres participants à la discussion enflammée. « Les Kabyles ne sont pas les avocats des corrompus ! », ajoute un troisième citoyen, venu lui aussi de Tizi-Ouzou, recevant l'approbation de toute l'assistance. Les trois protagonistes du débat improvisé concluent leur discussion en scandant « Tahyaldjazair ! » (vive l'Algérie !).

Par :HassaneSaadoun

Liberté, 27.04.2019, DES MANIFESTANTS EMPÊCHÉS, D'AUTRES REFOULÉS, L'entrave à la liberté de circuler en...marche !,

Pour la quatrième fois consécutive, un impressionnant dispositif de sécurité, constitué d'escadrons antièmeutes de la Gendarmerie et de la Sûreté nationale, a été déployé dès jeudi à 13h pour empêcher les manifestants de rallier Alger pour signer l'acte X des marches pacifiques et revendiquer le départ du système.

Au-delà du fait lui-même, à savoir empêcher les Algériens de marcher et sauver les résidus d'un système complètement fissuré, le blocage des voies de communication pour les citoyens, les transports des personnels et de marchandises, cela constitue une violation des droits fondamentaux prescrits par la Constitution dans un nouvel article introduit en 2016. En effet, il s'agit de l'article 55 qui stipule que "tout citoyen jouissant de ses droits civils et politiques a le droit de choisir librement le lieu de sa résidence et de circuler sur le territoire national". Cet article de loi protège le citoyen même au niveau des frontières, et ce, en lui garantissant "le droit d'entrée et de sortie du territoire national". Mieux encore, ces barrages érigés un jour ouvrable de la semaine, soit la veille de la marche, s'inscrivent en porte-à-faux avec la liberté de manifester sur la place publique. En ce sens, l'article 49, également introduit en 2016, stipule que "la liberté de manifestation pacifique est garantie au citoyen dans le cadre de la loi qui fixe les modalités de son exercice".

Or, et contrairement aux trois derniers week-ends où les services de sécurité avaient empêché les Algériens de rallier la capitale, des témoignages ont fait état du refoulement de manifestants à Boudouaou et à Lakhdaria et de la confiscation du drapeau amazigh et de l'emblème national. Sur Facebook, un élu d'une commune de Tizi Ouzou a témoigné qu'il avait été refoulé par les gendarmes qui ont fermé l'accès à l'autoroute Est-Ouest et à Boudouaou. "On vient d'être refoulés violemment de l'autoroute au niveau du barrage de Boudouaou sur notre route vers Alger par la Gendarmerie nationale. Nous avons pris l'autoroute Tizi Ouzou-Alger comme d'habitude. Arrivés au niveau du barrage filtrant imposé à Boudouaou, ils nous ont repérés ; ils nous ont demandé de nous garer. Ils ont commencé à fouiller notre véhicule. Nous étions quatre jeunes et les seules armes qu'ils ont trouvées sont l'emblème national et le drapeau amazigh. Ils nous ont obligés à faire demi-tour. Voici la dictature militaire qui s'installe doucement", a écrit cet élu qui a, par ailleurs, dénoncé l'entrave à la libre circulation d'un Algérien en Algérie. Un avocat de Béjaïa, qui se rendait à Alger, a également été refoulé au niveau du tunnel de Lakhdaria, dans la wilaya

de Bouira. “À l’instant, on vient d’être refoulés violemment de l’autoroute au niveau du tunnel de Lakhdaria sur notre route vers Alger par la gendarmerie. On a été interpellés et menottés, puis emmenés sous des insultes et des menaces.

Notre drapeau national nous a été confisqué. Voici la dictature militaire qui s’installe doucement”, a dénoncé cet avocat sur son compte Facebook. Les milliers de manifestants qui étaient bloqués, à l’instar de ceux qui ont été refoulés, se sont déchaînés sur la Toile et ont dénoncé ces barrages érigés aux entrées de la capitale. Ceux qui ont bifurqué vers El-Hamiz, Rouiba, Réghaïa ou encore vers Dar El-Beïda et Bab-Ezzouar ont garé leurs véhicules avant d’être pris en auto-stop sur La Moutonnière par les autres manifestants, très nombreux à se solidariser pour réussir le 10e vendredi antisystème.

FARID BELGACEM

Huffpostmaghreb, 28.04.2019, Le ministère de l'Intérieur interdit une conférence de Bouchachi à Oran,



Le ministère de l'Intérieur a interdit une conférence que devait animer samedi 27 avril Mostefa Bouchachi à Oran, a annoncé La ligue algérienne des droits de l'Homme (LADDH) qui a invité l'avocat.

“Un responsable de la DRAG de la wilaya d’Oran a informé par téléphone les organisateurs... que cette conférence n'est pas autorisée par le ministère de l’Intérieur”, a indiqué la section d’Oran de la LADDH dans un communiqué dénonçant décision venant du gouvernement Bedoui “rejeté par le peuple”.

La LADDH compte tenir un sit-in devant le siège de la wilaya d’Oran pour dénoncer l’interdiction de cette conférence.

Le FFS a “dénoncé énergiquement” de son côté cette interdiction, affirmant qu'il s'agit de pratiques “dictoriales et méprisantes”.

Une des figures politiques les populaires depuis le début du mouvement du 22 février, Me Bouchachi a pour rappel déjà été interdit de tenir une conférence à l'université de Blida le 14 avril dernier.

HuffPost Algérie

Le quotidien d'Oran, 29.04.2019, Collectif de la Société civile pour une transition démocratique et pacifique : La feuille de route de l'armée «est un processus mort-né»,

Vingt-huit associations, collectifs et syndicats, de dynamiques différentes, ont participé, samedi dernier, à la première rencontre nationale du Collectif de la Société civile algérienne pour une transition démocratique et pacifique, une réunion «dédiée à la mémoire de Ramzi Yettou, martyr du mouvement populaire, une victime des violences policières», indique le communiqué du Collectif. Décliné en cinq points, ce document de travail rappelle les fondamentaux du mouvement du 22 février, en saluant «la qualité exceptionnelle de la mobilisation populaire pacifique qui a permis d'ouvrir une nouvelle période historique du pays et de rendre possible la réalisation des rêves de liberté et de justice des Algériennes et Algériens». La même source dénonce «vigoureusement» la répression contre la population, évoquant «les interpellations de citoyens» accusant «les violences policières» de vouloir «diffuser la peur». La rencontre s'inquiète de la poursuite et du renforcement du «blocage systématique de l'accès à Alger» ainsi que l'incarcération des détenus d'opinion d'avant le 22 février, citant en exemple le cas de Hadj Ghermoul.

Les participants appellent, aussi, à la levée immédiate des lois liberticides. «Le dispositif répressif des libertés de l'ère Bouteflika est resté tel quel. Les droits de réunions, de manifestations, d'associations sont toujours spoliés pour les citoyens qui démontrent, par centaines de milliers, leur volonté d'agir, de s'organiser pour changer l'Algérie par leur participation à la vie publique», précise le communiqué. Ce dernier rappelle que «la révolution démocratique en cours veut en finir avec le système» et appelle à l'ouverture d'une transition politique pour construire de nouvelles institutions. Les participants estiment que l'intérim constitutionnel instauré le 02 avril dernier, sous l'impulsion de l'Etat major de l'ANP «est un processus mort-né», et affirment qu'«il ne peut pas y avoir d'élections présidentielles, le 4 juillet prochain».

Par ailleurs, le Collectif déplore l'absence de volonté politique du pouvoir pour donner une suite à la revendication populaire qui exige le changement radical du système. Il se dit aussi favorable «à l'ouverture d'un dialogue entre le pouvoir politique et l'ensemble des acteurs» qu'ils soient issus de la société civile ou de la classe politique, présents «de différentes manières dans le mouvement populaire». Un dialogue, dont la forme n'est pas encore définie, qui dégagera, selon les signataires du document, «la feuille de route finale de la transition, sa

durée et l'identité de ses animateurs». La Société civile se promet, «à travers ses organisations» de participer à ce processus, en veillant à la défense de ses revendications. Le Collectif souligne sa volonté «à fusionner avec les initiatives les plus proches» et décide d'organiser, dans les meilleurs délais, une conférence nationale de la Société civile algérienne ouverte. Pour rappel, le Collectif est composé, entre autres, de la Ligue algérienne de la défense des droits de l'Homme (LADDH, Benissad/Zahouane), de Raj, de SOS Disparus, du SNAPAP ou encore de la CGATA (Confédération générale autonome des travailleurs en Algérie) et le collectif des Haraga disparus en mer.

Par Moncef Wafi

Le soir, 30.04.2019, Ils sortiront à nouveau aujourd’hui dans la rue, Les étudiants maintiennent la pression,



Les étudiants maintiennent toujours la pression. Aujourd’hui pour le dixième mardi consécutif, ils vont investir la rue pour marcher contre le système en place. Tout comme le mouvement populaire, les marches des mardis des étudiants semblent s’inscrire dans la durée. Mieux, les étudiants ont appelé à tenir des marches tout au long de la semaine.

SalimaAkkouche - Alger (Le Soir) - Nouvelle journée de protestation des étudiants. Comme chaque mardi, depuis maintenant dix semaines, ils seront dans la rue de la capitale aujourd’hui mais aussi à travers toutes les wilayas pour marcher contre le système en place.

La mobilisation des étudiants reste intacte et ce, malgré les tentatives de répression auxquelles ils font face. Chaque fin de semaine, les étudiants lancent des votes pour décider de la poursuite ou de l’arrêt de la grève, entamée depuis plus d’un mois.

Les dimanches, ils organisent des assemblées générales pour discuter de leur mouvement et annoncer les résultats des votes. Et c’était sans surprise que les étudiants ont annoncé dimanche dernier la non-reprise des cours en soutien au mouvement populaire contre le système en place. D’ailleurs, ils ne comptent pas reprendre les cours jusqu’au « départ du système», affirment-ils. Ceci alors que le spectre de l’année blanche plane sur les campus.

Des craintes qui sont loin d’entamer la mobilisation des étudiants qui se sont impliqués dans le mouvement populaire depuis ses débuts. Selon eux, le retard cumulé est rattrapable. D’autant que les enseignants qui soutiennent la grève des étudiants se disent disponibles à accompagner les étudiants et rattraper les cours selon un calendrier qui sera établi au moment venu. Mais, pour le moment, les étudiants refusent de reprendre les cours pour maintenir la pression et exiger, tout comme la rue, le départ du système en place et une transition démocratique.

Pour donner plus d'ampleur à leur mouvement, les étudiants ont appelé hier à organiser chaque jour une marche tout au long de cette semaine, jusqu'à jeudi prochain. Une démarche qu'ils ont nommée «semaine talaba», et sous le slogan «Grève ou pas grève, chaque jour une marche». «L'heure est venue pour nous de nous unir contre ce système mafieux, nous devons montrer que nous sommes toujours présents et que nous n'abandonnerons jamais notre lutte, nous devons crier notre ras-le-bol par le biais des marches quotidiennes», ont posté hier des étudiants sur les réseaux sociaux qui ne veulent pas rester «en marge de la nouvelle page d'Histoire du pays qui s'écrit».

S. A

Le quotidien d'Oran, 30.04.2019, Europe : Les droits de l'homme en mode algérien,

La cour européenne des droits de l'homme vient d'autoriser la France à expulser un activiste islamiste algérien vers son pays après qu'il a purgé sa peine de prison

C'est une nouvelle qui donne encore plus à réfléchir sur l'interprétation du respect des droits de l'homme en Algérie par la justice européenne qui vient d'autoriser la France à expulser un algérien condamné en 2015 pour soutien à la nébuleuse terroriste. « Pas de motifs sérieux et avérés à ce que, s'il était renvoyé en Algérie, le requérant y courrait un risque réel d'être soumis à un traitement inhumain ou dégradant» argumente l'arrêt de la cour européenne des droits de l'homme pour renvoyer à A. M., 34 ans, arrêté en 2013 et condamné à six ans de prison et une interdiction définitive de séjour sur le territoire français. Au-delà du fond du dossier de cette affaire (le terrorisme islamiste), apparaît toute l'ambiguïté de l'interprétation de la situation des droits de l'homme en Algérie par la justice européenne autant, d'ailleurs, que par le monde politique. Il est, en effet, de notoriété publique, que les rapports et autres études sur la question des droits de l'homme chez nous sont régulièrement critiques, sans réserves et souvent tranchants, accusant les services de sécurité, l'armée et même la justice algérienne d'être répressifs à outrance, iniques, parfois même criminels. Que ces jugements soient vrais ou exagérés, impartiaux ou partisans n'est pas le sujet. La question est : pourquoi la cour européenne des droits de l'homme estime que le requérant ne court aucun risque de brutalité ou de torture par les services de sécurité algériens qu'elle accuse, par ailleurs en s'inspirant des rapports des ONG, de ne pas respecter ces mêmes droits de l'homme dans bien d'autres arrêts et avis. Parce qu'il n'y a pas de gradation ou d'échelle dans le viol des droits de l'homme, il est pour le moins surprenant que des juges censés défendre leur entièreté font dans la «nuance» ou du cas par cas lorsqu'il s'agit d'un pays tiers non européen. Cet arrêt de la cour européenne des droits de l'homme laisse le doute sur l'indépendance des juges des pouvoirs politiques, ou du moins sur son rapport à l'opinion publique européenne, tétonisée, à juste titre, par l'obsession terroriste. Lorsque l'on sait le nombre de terroristes et d'activistes de l'islam radical en Europe de manière générale qui agissent, prêchent, s'expriment en toute liberté sans qu'ils soient inquiétés au nom justement de la liberté d'expression, partie constituante des droits de l'homme, il y a de quoi s'interroger sur la conception du respect des droits de l'homme par la justice européenne.

Faut-il rappeler la terrible tragédie algérienne des années 90 et le non moins terrible accueil «cordial» réservé par la France en particulier aux intégristes islamistes, soutiens de leurs frères terroristes en Algérie ? Tout le scandale de cette époque de sympathie avec les islamistes au nom des droits de l'homme semble donc révolu. «Ne ressent la douleur de la braise que celui qui marche dessus» dit le proverbe populaire algérien. C'est donc, après avoir vécu cette douleur infligée à la société par la terreur islamiste qui commence à faire comprendre aux Européens l'énorme erreur de leur accueil de cette gente illuminée, voilà près de 30 ans en arrière.

En attendant le prononcé du recours introduit par le jeune homme en question, et qui risque de prendre encore quelques mois ou années, la cour européenne des droits de l'homme vient de rendre, au final, un fier service aux services de sécurité algériens : ils ne sont plus soupçonnés de pratiquer les dégradations inhumaines même sur les terroristes qui les ont affrontés durant de longues années. Elle donne aussi l'occasion d'user de ce cas comme jurisprudentiel pour l'application express des condamnations à l'expulsion des Algériens (et certainement d'autres pays tiers) vers leurs pays d'origine. Et tant pis pour les droits de l'homme tant que ça se passe hors d'Europe.

Par M'hammediBouzina Med

El watan, 30.04.2019, Grève nationale du SNAPAP : Les institutions publiques appelées à renforcer le hirak,



L'administration publique dans la wilaya de Constantine a été complètement paralysée, durant la journée d'hier, suite à la grève nationale lancée par le Syndicat national autonome des personnels de l'administration publique (Snapap) pour les 29 et 30 avril.

Le but de cette grève est d'apporter plus de teneur au hirak populaire et déployer ses horizons au-delà de son rendez-vous hebdomadaire, le vendredi. La majorité des travailleurs de plusieurs institutions publiques ont répondu favorablement à cette grève, qualifiée d'«action d'honneur».

Notons parmi les administrations concernées par ce mouvement, les directions des finances, des domaines, des travaux publics, du tourisme et de l'artisanat, des équipements publics, du commerce, le CHU Dr Benbadis, l'université Abdelhamid Mehri Constantine 2 et l'école normale supérieure AssiaDjebar.

Certains grévistes, interrogés par nos soins, ont regretté «avoir pénalisé le citoyen durant ces deux jours, mais l'objectif est de faire comprendre au pouvoir qu'ils n'ont pas peur des pressions exercées à leur égard et que ces directions appartiennent aux Algériens».

Pour sa part, Foued Mellah, secrétaire de la section syndicale Snapap de la direction de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction (DUAC) et membre de l'Union nationale du logement, a estimé que cette grève est survenue suite aux tentatives d'avortement des différents mouvements menés par le peuple. «Certes, notre action est un peu tardive, mais nous avons décidé d'apporter notre soutien à travers cette grève, en paralysant l'administration publique pour donner plus d'impact au hirak du peuple contre le pouvoir actuel.

Ce dernier a exprimé clairement sa volonté de rester à la tête du pays, au moment où le peuple réclame son départ définitif», a-t-il expliqué.

Et d'affirmer que certains directeurs zélés sont en train d'«ajouter de l'huile sur le feu», en exerçant une forme de pression sur les travailleurs, afin qu'ils abandonnent ce genre d'actions. «Les responsables propres doivent apaiser l'atmosphère durant cette période et non pas le contraire. Un responsable, qui n'est pas corrompu, ne doit pas agir dans le sens contraire de la volonté du peuple», a-t-il ajouté.

Les employés des différentes administrations ont affiché également l'emblème national et des pancartes sur les portes des établissements, sur lesquelles on pouvait lire : «Les travailleurs demandent le changement radical et profond et non pas le changement partiel à tous les niveaux», «Nous demandons le changement commençant par la base» et «Stop à l'hypocrisie, le peuple s'est réveillé».

Par ailleurs, selon Omar Boureghda, secrétaire de wilaya du Snapap, le taux de suivi de la grève, hier, était entre 65 et 95%.

YOUSRA SALEM

El watan, 30.04.2019, Pétition : Collectif Liberté Dignité Citoyenneté,

L'Algérie est à la croisée des chemins. La mobilisation civique pour la reconquête de nos libertés confisquées et de notre dignité bafouée a ressuscité l'espoir et redonné aux Algériens un motif de fierté. Cette mobilisation a été saluée, avec respect et admiration, un peu partout dans le monde.

Dans le sérail, les manipulateurs de l'ombre tentent d'imposer une alternative morbide : prolonger le statu quo ou sombrer dans le chaos. Au-delà du rejet d'un pouvoir délinquant, de ses supplétifs et de leurs clientèles, les luttes en cours appellent à la clarification des objectifs.

Afin d'éviter la fatalité d'une nouvelle impasse autoritaire, les signataires réaffirment leur attachement aux principes de liberté, de dignité et de citoyenneté, socle de toute alternative démocratique crédible :

1- La démocratie est un ensemble de valeurs, sans lesquelles le suffrage universel risque de s'abîmer dans la régression liberticide.

2- Préalable à tout scrutin, la préservation de la paix civile passe par l'adhésion de tous les acteurs politiques à une charte des libertés – toutes les libertés individuelles et collectives – qu'aucune majorité électorale ne saurait remettre en cause.

3- L'Etat est le garant des libertés de chaque citoyenne et de chaque citoyen, sans exclusive. S'excluront d'eux-mêmes ceux qui s'érigeront en censeurs des libertés d'autrui.

4- La dignité citoyenne exige l'égalité des droits pour tous ; elle rejette toute forme de discrimination basée sur le genre, l'origine ethnique, la couleur de la peau, l'identité, la langue, la religion, le statut économique et social...

5- La société algérienne est plurielle. La diversité de nos convictions politiques, philosophiques et religieuses, la pluralité de notre identité, de notre culture et de nos langues sont des richesses à promouvoir et non des menaces à combattre.

Dans le prolongement des manifestations en cours, nous appelons à la multiplication des débats citoyens pour élargir les espaces de liberté.

Premiers signataires

Djamila BOUHIRED (révolutionnaire) – Abdennour ALI-YAHIA (militant des droits de l'homme) – Sadek HAJDERES (ex-secrétaire du PAGS, militant

politique) – Mokrane AÏT LARBI (avocat, militant des droits de l’homme) – Sanhadja AKROUF (militante féministe) – Nordine AZZOUZ (journaliste) – Madjid BENCHIKH (ancien doyen de la faculté de droit d’Alger) – BEN MOHAMED (poète) – Mansour BROURI (professeur en sciences médicales) – Kamel DAOUD (écrivain) – Mohamed FELLAG (comédien) – Kamel HAMMADI (auteur-compositeur) – Malika BARAKA (cardiologue) – Omar BELHOUCHET (journaliste) – Hichem BABA AHMED (Le HIC, caricaturiste) – Khéloudja KHALFOUN (avocate) – Tarik KHIDER (auteur) – Karima LAZALI (psychanalyste, auteure) – Mohamed MEBTOUL (anthropologue, auteur) – Arezki METREF (journaliste, écrivain) – Zazi SADOU (militante de la démocratie et des droits des femmes) – Saïd SALHI (vice-président de la LADDH) – Boualem SANSAL (écrivain) – Djamel ZENATI (militant démocrate) – Boureddine ZIDOUNI (professeur en sciences médicales, chef de service hospitalo-universitaire).

Signataires (première liste, par ordre alphabétique)

Mahana ABDESELAM, (professeur à l’USTHB) – Dalila ABDEDAIM (commerçante) – Nedjla ABDEDAIM (étudiante) – Nesrine ABDEDAIM (étudiante) – Oussama ABDEDAIM (artiste peintre) – Kamel ABDOUN (médecin retraité) – Mourad ABID (professeur en chirurgie générale) – Aomar AIT AIDER (universitaire, auteur) – Ahmed AÏT BACHIR (militant politique) – Louisa AÏT HAMOU (universitaire, militante féministe) – Arezki AÏT LARBI (journaliste) – Raveh AÏT MESSAOUD – Kamel AIT MESSAOUD (retraité) – AIT MOULA Mohand Salah (médecin spécialiste) – Mourad AÏT SI SELMI (chirurgien) – Saliha AKDADER (professeur médecine) – Fatma ALIOUA (sociolinguiste, militante droits des femmes) – Tewfik ALLAL (militant associatif) – Mohamed Ali ALLALOU (animateur radio) – Souad BABA AÏSSA (militante associative, féministe) – Malika BAKHTI (fonctionnaire) – Mouloud BELABDI (enseignant, journaliste) – Amel BELHOUT (enseignante-Chercheur) – Rachid BELLIL (anthropologue, chercheur) – Ali BENABDESLAM (chirurgien) – Azzedine BENABDESELAM (maître de conférence, Génie Mécanique) – Nour E. BENAKEZOUH (MBA, LIFA) – Cherif BENBOURICHE (responsable associatif) – Fadhila BENCHERIF (voyagiste solidaire) – Mohamed BENCHICOU (auteur) – Adila BENDIMERAD (actrice) – Mustapha BENFODIL (journaliste, écrivain) – Rachid BENHADJ (metteur en scène) – Faïza Djamila BENHADJ AMAR

(gérante) – Ali BENSAAD (universitaire) – Maya BENTCHIKOU – Hafid BENYEZZAR (retraité) – Nadia BEY (journaliste, fondatrice de FAME radio tv) – Hamid BOUDEMAGH – Belkacem BOUKHROUF (enseignant-chercheur) – Cherif BENBOURICHE (responsable associatif) – Rachid BOUCHENNA (universitaire) – Mahmoud BOUDARENE (psychiatre, auteur) – Hamou BOUMEDINE (ingénieur) – Ahmed DAHMANI, (universitaire) – Mustapha BOUTADJINE (plasticien) – Salim CHAIT (ingénieur) – Naïla CHAOU (pharmacienne) – Lynda CHOUITEN (universitaire et écrivain) – Ismaïl DEHA (physicien, enseignant-chercheur) – Mohamed DJAFFAR (ex membre du CN de l'UGTA) – Nasserdine DJIDJELI (professeur de chirurgie pédiatrique) – Menad EMBAK (comédien) – Rachid GOUCEM (enseignant à l'Ecole vétérinaire d'Alger) – Yacine GOUGELIN – Bouzid GUEDIOURA (chercheur en science nucléaire) – Salah GUEMRICHE (écrivain) – Hocine HACENE (professeur d'université) – Abdelkrim HAMMADA (journaliste) – El Hadi HAMMOUDA (médecin neurologue) – Lehna HAMMOUCHE (cheffe d'entreprise) – Omar HAMOURIT (ingénieur d'études en numérique) – Abderrahim HARCHAOUI (pharmacien, directeur technique) – Ali HARFOUCHE (enseignant universitaire) – Soraya HIOUN (enseignante universitaire) – Yacine HOUFANI (médecin) – Liesse IDIR (conseiller pédagogique) – Ali IHADDADENE (enseignant) – Arezki IKHERBANE (doctorant) – Mohamed IMACHE (enseignant universitaire, auteur) – Mohamed IOUANNOUGHENE (journaliste) – Arab IZERROUKEN (consultant indépendant) – Karim KABIR (journaliste) – Kaddour KADDOURI (ingénieur retraité) – Abdelkrim KADI (professeur en chirurgie urologie) – Latifa KADI (universitaire) – Myriam KARECHE – Ali KECHID (avocat retraité) – Nadia KERAMANE-AIT-SI-SELMI (médecin) – Mohamed KHANDRICHE (sociologue) – Akila KHEBBEB (professeure, directrice de recherche en psychopédagogie) – Abderrahmane KHEMICI – Lazhari LABTER (écrivain) – Latéfa LAFER (Enseignante en anthropologie) – Slimane LAOUARI (journaliste) – Aomar LEKLOUM (artiste-peintre, réalisateur) – Djaffar LESBET (architecte DPLG, sociologue) – Kamel LOUZAZNA (universitaire) – Farida MADJDOUB (maître de conférence retraitée) – Lotfi MAHERZI – Tahar MAJDOUB (journaliste retraité) – Tassadit MANDI (actrice) – Mustapha MAOUI (professeur de chirurgie) – Faïka MEDJAHED (psychanalyste) – Karim MEKAOUI (commerçant) – Abdelhak MELLAH (avocat) – Ali MESSAOUDI (retraité) – Hacen METREF (militant associatif) – Dalila MORSLY (universitaire) – Mohamed MOULOUDJ (journaliste) – Mohand

Amokrane NAÏT LARBI (enseignant retraité) – Hacen OUALI (journaliste) – Salah OUDAHAR (militant associatif, Strasbourg) – Djamila OUDRAR (enseignante universitaire) – Saïd OUIDIR (journaliste) – Aomer OULAMARA (physicien, écrivain) – Nabil OULDOULHADJ (militant des droits humains) – Nassera OURABAH (psychiatre) – Akli OURAD (consultant International) – Meziane OURAD (journaliste) – Mohand Ouamar OUSALEM (économiste, universitaire) – Arezki OUYAHIA (retraité du personnel navigant commercial d'Air Algérie) – Saïda RAHAL-SIDHOUM (universitaire) – Abdelkader RAHLI (journaliste) – El Hocine RAMDANE CHERIF (cadre) – Hadda REDJAM (ingénieur en génie civil) – Mohamed REGGABI (professeur en médecine) – Selma REZZOUG – Sid Ahmed SEMIANE (auteur-réalisateur) – Yasmina SIDHOUM (cadre) – Zakia SILEM (enseignante, militante des droits humains) – Nadjib STAMBOULI (journaliste) – Slimane TAKARLI (géographe) – Hamdane TCHEKIKEN (DRH retraité) – Omar TCHEKIKEN (officier supérieur en retraite) – Yassine Temlali (chercheur en histoire) – Habib TENGOUR (poète et écrivain) – Radwa TERBECHE (pharmacienne) – Yasmine TERKI (architecte) – Omar TIBOURTINE (médecin spécialiste) – Tassadit YACINE (enseignant-chercheur) – Fariza YAHA (manager) – Kamel YAHIAOUI (artiste plasticien) – Miloud ZAATER (historien) – Abdelmoumène ZEKIRI (enseignant-chercheur) – Amar ZIAD (retraité)